

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 16 septembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jacques BESNAÏNOU représenté par José GONZALEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Régine GOURDIN - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Patrick VILORIA - Christophe MASSE représenté par Patrick MENNUCCI - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nathalie PIGAMO représentée par Eric SCOTTO - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Jean-Louis TIXIER représenté par Lionel VALERI - Jocelyne TRANI représentée par René AMODRU - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHIAN - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Bernard JACQUIER - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Virginie MONNET-CORTI - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Claude VALLETTE - Karim ZERIBI.

Signé le 16 Septembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN 023-177/16/CT**

**■ Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement des rues Jules Ferry, Paul Fouque et des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Général Leclerc à Plan-de-Cuques**

**Avis de Conseil de Territoire**

**DUFSV 16/14729/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de procéder aux travaux d'aménagement des rues Jules Ferry et Paul Fouque et des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Général Leclerc sur la commune de Plan-de-Cuques.

Cet aménagement fait l'objet de la réservation n° 66 du document d'urbanisme de la commune.

Ces voies assurent actuellement une fonction de desserte de l'école primaire, du nouveau centre culturel et des habitations périphériques. Cependant, elles ne permettent pas d'assurer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers.

La configuration actuelle de la voirie, et plus particulièrement, des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et du Général Leclerc (chaussée rectiligne sans aménagements spécifiques), contribue à des vitesses souvent excessives des véhicules motorisés.

De plus, il n'existe pas actuellement de continuité des cheminements piétons entre l'ensemble de ces voies et entre l'école et le nouveau pôle culturel. Quant aux cheminements piétons existants, la quasi-totalité ne possède pas des caractéristiques satisfaisant les normes relatives aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La mise en œuvre des aménagements projetés permettra de sécuriser l'ensemble de la zone de projet par la réalisation d'une continuité des cheminements piétons, tout en respectant les normes relatives PMR.

Préalablement, il convient que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dispose de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagements prévus sur les parcelles AZ 52 – 66 – 67 – 68 – 69 – 70 – 71 – 79 – 80 – 81 – situées rue Paul Fouque ; sur les parcelles AZ 80 – 81 situées rue Jules Ferry ; sur les parcelles AY 40 – 10 – 85 situées avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et sur les parcelles AZ 24 – 25 – 26 – et 29 situées sur l'avenue Général Leclerc.

A ce sujet, des négociations ont été engagées avec les propriétaires concernés pour acquérir les emprises nécessaires au projet, mais, à ce jour l'ensemble de celles-ci n'a pas pu aboutir.

**Signé le 16 Septembre 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016**

En application des articles L 11.1 et suivants et R 11.21 du Code de l'Expropriation, et afin de mener au mieux la procédure d'expropriation, il est nécessaire d'approuver le lancement de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de l'aménagement projeté, et de l'enquête parcellaire visant à déterminer la cessibilité des parcelles incluses dans le périmètre, ces enquêtes pouvant être sollicitées conjointement.

Il convient que le Président de la Métropole soit autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le Code de l'Expropriation postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5218-1 et suivants ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Les délibérations du Conseil de Métropole du 17 mars 2016 et du 28 avril 2016 de délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux Conseils de Territoire ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- Le projet de délibération du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille-Provence « Aménagement des rues Jules Ferry, Paul Fouque et des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Général Leclerc – Plan de Cuques – Demande d'ouverture conjoint des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire ».

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille-Provence « Aménagement des rues Jules Ferry, Paul Fouque et des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Général Leclerc – Plan de Cuques – Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire ».

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER